



Gifle d'un majeur de 22 ans sur mineur de 15 ans

Par **2016**, le **02/01/2016** à **20:28**

Bonsoir,

Après plusieurs manque de respect , crachat sur la voiture, insultes de type racisme (je suis asiatique) a mon encontre ainsi qu'a celle de ma famille je n'ai pas réussi a garder mon sang froid,en juin,en me randant au lycée,j'ai giflé un jeune garçon de 15 ans vraiment pas fort juste avec le bout des doigts, il n'y a eu aucune trace (ou pas de photos le prouvant mais impossible que cette légère gifle ait laissé une trace).

Sachant que le commissariat me cherché, je me suis rendu au poste pour assumer mon geste ; d'une première entrevue j'ai demandé à voir les parents, je me suis excusé et leurs ais expliqué le pourquoi de mon geste, les parents m'ont dit qu'ils ne porteraient pas plainte.

Il y a peu de temps, j'ai reçu un appel du commissariat me demandant de me rendre auprès de celui çi car les parents de ce délinquant ont subitement changé d'avis, sachant que j'ai 22 ans et que ce jeune en a 15 , qu'est ce que je risque ?

Je suis en licence pro, je travaille en alternance et cette histoire m'inquiète beaucoup , merci par avance de ce que vous pourrez m'apporter comme conseils ou renseignements